

CRPA - Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la psychiatrie ¹

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 | Ref. n° : W751208044

Président : André Bitton. 14, rue des Tapisseries, 75017, Paris |

Mail : crpa_asso2010@bbox.fr | Site internet : <http://crpa.asso.fr>

Communiqué – annonce – agenda.

Paris, le 17 décembre 2023.

Conférence - débat samedi 13 janvier 2024, 14 h – 18 h, AGECA, 177 rue de Charonne, 75011, Paris, métro : Alexandre Dumas, ligne 2.

Inscription obligatoire en présentiel ou en visioconférence par le logiciel Messenger de Facebook. Clôture des inscriptions mercredi 10 janvier 2024, 17 h.

Résumé : enquête in situ de M. Alexandre Macé-Dubois, « A en devenir fou » ; sur les injustices épistémiques et la médiation scientifique dans les recherches participatives par Mme Céline Letailleur ; un point sur les mobilisations des professionnels de la psychiatrie avec le Dr Mathieu Bellahsen ; la commission juridique du Groupe information asiles, 1982 – 1992 développe un droit des internés (A.B.).

Programme.

- 14h10 à 14h40, intervention de M. Alexandre Macé-Dubois sur son livre « A en devenir fou ». Débat avec les personnes présentes jusqu'à 15h10.
- 15h10 à 15h40, intervention de Mme Céline Letailleur sur les injustices épistémiques et la médiation scientifique dans les recherches participatives. Si une personne parmi les professionnels qui travaillent sur ce point est présente pour nous exposer un point de vue contradictoire, ce 2^{ème} thème prendra 20 à 30 mn de plus, sinon débat avec les personnes présentes jusqu'à 16h10.
- Pause : 16h10 à 16h20.
- 16h20 à 16h50, un point sur les mobilisations des professionnels du soin psychiatrique en désaccord par le Dr Mathieu Bellahsen. Débat jusqu'à 17h20.
- 17h20 à 17h50. Années 1982 à 1992 : la commission juridique du Groupe information asiles (GIA) dirigée par Philippe Bernardet développe un droit positif des internés. La loi du 27 juin 1990 modernise la loi de 1838 par moi-même (André Bitton). Débat jusqu'à 18h20.
- Conclusion, 18h20 – 18h40.

Il est souhaitable que plusieurs personnes présentes prennent des notes pour l'établissement d'un compte-rendu qui sera diffusé ultérieurement.

Précision – Lors de cette session nous nous passerons aisément de notations psychiatrises, dévalorisantes, deshumanisantes et chronicisantes auxquelles les personnes psychiatisées sont systématiquement confrontées. Ces notations par lesquelles les personnes visées ne sont plus des êtres humains à part entière avec leurs singularités, mais le schizophrène X, le paranoïaque Y, l'hystérique Z...etc.

¹ Le CRPA est adhérent au Réseau européen des (ex) usagers et survivants de la psychiatrie (ENUSP / REUSP).

